

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

N° 20028

Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à "PLAN DE CUQUES - Aménagement parking Bailet"

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage la création d'un parking et la sécurisation des cheminements deux roues et piétons sur la rue Bailet, dans un secteur en pleine expansion urbaine, le long d'un projet de parc municipal de la commune de Plan-de-Cuques.

Une autorisation de programme d'un montant de 500 000 € a été créée et affectée par délibération n°VOI 017-5285/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018.

Le programme initial comprenait la création d'un parking fonctionnel dénué d'espaces verts et d'aménagement cyclable.

- En cours d'études, le projet a connu des modifications importantes en matière d'aménagements paysagers et cyclables. Le projet comprend les aménagements des abords de ce parking. Ainsi, la plantation de nouveaux arbres et le renforcement végétal général du site permet une meilleure insertion du projet dans son environnement. De plus le traitement des sols offrira une porosité accrue afin de s'inscrire dans une démarche environnementale de qualité. Enfin, une voie verte sera créée avec l'intégration des arbres existants. Des réseaux de collecte et d'évacuation des eaux pluviales viendront compléter l'aménagement
-
- Dans ces conditions, le coût prévisionnel de l'opération, suivant le nouveau programme est estimé à 1 000 000 € TTC.
-
- En conséquence, l'opération d'investissement n°201900700 intitulée « Plan-De-Cuques - Aménagement parking Bailet » inscrite au budget pour un montant initial de 500 000 € doit être revalorisée de 500 000 €, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 1 000 000 €. Cette revalorisation permettra de tenir compte des montants d'étude, de travaux et des reconnaissances techniques préalables.
-
- .

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 16 décembre 2021

11084

■ **Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à "PLAN DE CUQUES - Aménagement parking Bailet"**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage la création d'un parking et la sécurisation des cheminements deux roues et piétons sur la rue Bailet, dans un secteur en pleine expansion urbaine, le long d'un projet de parc municipal de la commune de Plan-de-Cuques.

Une autorisation de programme d'un montant de 500 000 € a été créée et affectée par délibération n°VOI 017-5285/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018.

Le programme initial comprenait la création d'un parking fonctionnel dénué d'espaces verts et d'aménagement cyclable.

En cours d'études, le projet a connu des modifications importantes en matière d'aménagements paysagers et cyclables. Le projet comprend les aménagements des abords de ce parking. Ainsi, la plantation de nouveaux arbres et le renforcement végétal général du site permet une meilleure insertion du projet dans son environnement. De plus le traitement des sols offrira une porosité accrue afin de s'inscrire dans une démarche environnementale de qualité. Enfin, une voie verte sera créée avec l'intégration des arbres existants. Des réseaux de collecte et d'évacuation des eaux pluviales viendront compléter l'aménagement.

Dans ces conditions, le coût prévisionnel de l'opération, suivant le nouveau programme est estimé à 1 000 000 € TTC.

En conséquence, l'opération d'investissement n°201900700 intitulée « Plan-De-Cuques - Aménagement parking Bailet » inscrite au budget pour un montant initial de 500 000 € doit être revalorisée de 500 000 € doit être revalorisée de 500 000 €, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 1 000 000 €. Cette revalorisation permettra de tenir compte des montants d'étude, de travaux et des reconnaissances techniques préalables.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° VOI 017-5285/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 13 décembre 2018 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 14 décembre 2021.

Où le rapport ci-dessus**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,****Considérant**

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du parking Bailet sur la commune de Plan-De-Cuques ;

Délibère**Article 1 :**

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération n°2019100700 intitulée « Plan-De-Cuques - Aménagement parking Bailet » pour un montant de 500 000 € TTC portant le montant de l'opération de 500 000 euros à 1 000 000 euros,, rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine, Code AP 191141BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2022 et suivants de l'EST du Conseil de Territoire Marseille Provence : Opération 2019100700 - Autorisation de Programme 191141BP

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit

CP Antérieurs : 13 213 €
CP Année 2022 : 800 000 euros
CP Année 2023 : 186 787 euros

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Transition énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT